

CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Contacts :

Corinne Castanier au 04 75 41 82 50
Roland Desbordes au 06 86 18 01 87

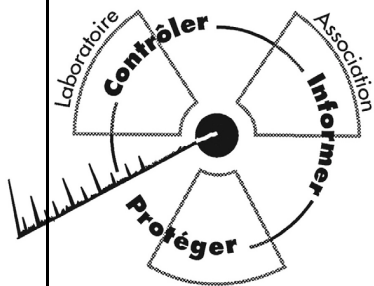
E-mail : contact@criirad.org
Internet : www.criirad.org

Jeudi 6 avril 2006

Page 1/2

Réaction de la CRIIRAD

suite à la publication de l'avis
du Conseil scientifique de l'IRSN



TCHERNOBYL

20 ans après, les services officiels français persistent dans la censure et la désinformation.

La CRIIRAD – Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité – est une association à but non lucratif qui s'est créée en mai 1986, au lendemain de Tchernobyl et s'est dotée d'un **laboratoire spécialisé** dans les analyses de radioactivité afin d'apporter aux populations une **information alternative à celle des exploitants du nucléaire et de l'État.**

Depuis 1986, la CRIIRAD a travaillé sur de très nombreux dossiers relatifs au nucléaire mais aussi à la radioactivité médicale et naturelle. **Le dossier de Tchernobyl**, et en particulier l'obtention de la reconnaissance, par les autorités françaises, des dysfonctionnements de mai 1986 est cependant resté tout au long des années au cœur de ses préoccupations que ce soit sur le plan des évaluations scientifiques, des analyses critiques ou des actions en justice.

Les démonstrations établies par la CRIIRAD concernent notamment : **1/ la sous-évaluation** grossière de la contamination du territoire pendant toute la période de crise ; **2/ le refus d'application** des recommandations et règlements européens visant à limiter la consommation d'aliments contaminés ; **3/ le défaut de protection** des groupes critiques, et plus particulièrement des enfants (responsabilité aggravée par le fait qu'en 1988, les responsables français iront jusqu'à altérer la transposition d'une directive européenne afin de **supprimer l'exigence de calculer des limites d'incorporation spécifiques pour les enfants !** (cf. décret n°88-521 du 18/04/88).

En réaction à son travail d'investigation et d'information, la CRIIRAD a essuyé des **attaques virulentes mais caractérisées par 2 constantes** : **1/ jamais de réponses aux arguments scientifiques et autres éléments de preuve avancés ; 2/ jamais de poursuite devant les tribunaux** malgré l'importance des mises en cause publiques et nominatives (rappelons que c'est la CRIIRAD qui a poursuivi le Pr Pellerin pour diffamation, et non l'inverse !).

Où en est-on du côté de l'État français et de ses experts
à 3 semaines de la commémoration du XX^{ème} anniversaire de la catastrophe ?

Les cartes qui prouvent le mensonge sont toujours tabou !

Dans les éléments de preuve que la CRIIRAD a communiqués à la Justice, figurent notamment les **bilans établis les 7 et 15 mai 1986 par le SCPRI**. Les évaluations de la contamination des sols qui figurent dans ces documents sont accablantes pour les responsables de l'époque. Elles sous-évaluent en effet d'un facteur 1 000 environ (!) la quantité de radioactivité déposée sur le sol français. **Ce travail est indéfendable et, pour cette raison, toute mention de son existence a été frappée d'interdiction.** Les organismes et experts officiels sont allés jusqu'à falsifier des dates pour ne pas avoir à insérer les cartes des 7 et 15 mai dans leurs reconstitutions historiques.

L'avis du Conseil Scientifique de l'IRSN respecte l'interdit à la lettre.

Le rapport occulte ainsi les chiffres clefs de la contamination des sols et soutient que la « polémique » provient de données insuffisantes, comme s'il s'était agi d'un simple déficit d'information et non de la diffusion de **résultats de mesure totalement erronés**, sous-évaluant considérablement le risque et utilisés pour **justifier l'absence de toute mesure de protection. Il y a tromperie et tromperie aggravée au sens du code de la consommation.** Si les experts de l'IRSN considèrent que les chiffres SCPRI de mai 1986 – qui sont les chiffres de la période de crise pendant laquelle il faut savoir pour agir à bon escient – sont corrects mais seulement insuffisants, **qu'ils osent les publier !** Pourquoi censurer des cartes qui ne seraient qu'insuffisantes ?

ERROR: undefinedresource
OFFENDING COMMAND: findresource

STACK:

/0
/CSA
/0
/CSA
-mark-